

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2019 A 20 HEURES 30

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille dix-neuf,
En exercice : 29	Le Lundi 8 juillet à 20 heures 30,
Présents : 23	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 28	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du conseil municipal :</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal,
02/07/2019	en séance publique,
	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : M. Cédric PAIN, Mmes Patricia CARMOUSE, Monique MARENZONI, Dominique DUBARRY, MM. Daniel RIPOCHE, Laurent THEBAUD, Mme Alexandra GAULIER, MM. Julien MAUGET, Jean-Louis VAGNOT, Bernard SOUBIRAN, Philippe FOURCADE, Mmes Marie-Agnès BERTIN, Isabelle VALLE, MM. Bruno MENAGER, Stéphane BOURREAU, Mmes Elif YORUKOGLU, Christelle JUDAIS, Virginie MILLOT, MM. Cédric BLANCAN, Serge LACOMBE, Mmes Michèle BELLIARD, Danielle CHARTIER, Monique CHIEZE.

Absents excusés :

- M. Didier BAGNERES ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- Mme Magali CHEZELLE ayant donné pouvoir à Mme Alexandra GAULIER,
- M. Yorgaël BECHADE ayant donné pouvoir à Mme Elif YORUKOGLU,
- Mme Sophie DUFFIEUX,
- M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à Mme Danielle CHARTIER,
- M. Eric DAILLEUX ayant donné pouvoir à M. Serge LACOMBE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURCADE.

Délibération n°2019/55

Objet : Amélioration du patrimoine bâti communal - Lancement du programme et demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal

Après délibération et à l'unanimité :

- **Adopte** le programme travaux, objet de la présente délibération, et **arrête** les modalités de financement ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le Département et toutes les subventions envisageables sur ladite opération et signer toutes les pièces correspondantes ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/56

Objet : Aménagement Place Birabeille– réalisation d'un Pump Track en enrobés - demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'opération et d'inscrire les crédits nécessaires à sa réalisation,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de tout autre co financeur.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/57

Objet : Convention pour l'installation d'un relais téléphonique- autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur Laurent Thebaud

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise Hivory ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/58

Objet : Eglise Lacanau de Mios- Mission diagnostic – lancement de l'opération et demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération et inscrit les crédits nécessaires à sa réalisation ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de tout autre co financeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/59

Objet : Création d'une maison des arts et de la culture - demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération présentée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de tout autre co financeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/60

Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces libres du Lotissement Le Clos du Bouchon.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité (M. Stéphane BOURREAU ne prend pas part au vote afin de se conformer à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales) :

- **Décide** d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées BA numéros 387, 401, 408, 409, 410, 415, 416, 422, 423, 432, 433, 439, 440, 449, 450 et 456, pour une contenance totale de 10 033 m2 constituant la voirie du Lotissement « Le Clos du Bouchon» ;
- **Décide** de classer, après acquisition, les voiries dans le domaine public communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition ;
- **Dit que** cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

Délibération n°2019/61

Objet : Mise en place d'un dispositif d'astreinte au sein de la commune de Mios.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'un dispositif d'astreinte, conformément aux dispositions de la présente délibération ;
- **Autorise** M. le Maire à verser les sommes correspondantes dès lors que les conditions statutaires et réglementaires sont remplies.

Délibération n°2019/62

Objet : Recours aux contrats d'apprentissage.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité décide :

- **De conclure** à compter du 1^{er} août 2019 deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	CAPA Jardinier paysagiste	2 ans
Enfance jeunesse / Vie scolaire et associative	1	CAP-SAPVER (Services aux personnes et vente)	2 ans

- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, au chapitre 012.

Délibération n°2019/63

Objet : Fixation des conditions d'attribution et le taux moyen des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) applicables aux agents communaux.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe** les conditions d'attribution et le taux moyen des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) applicables au personnel de la collectivité conformément aux dispositions de la présente délibération ;
- **Précise** que les taux seront revalorisés en fonction des textes et décrets ultérieurement modifiés ;

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Délibération n°2019/64

Objet : Lieu d'Accueil Enfant/Parent (LAEP) mutualisé et itinérant - Convention d'entente entre la COBAN et les villes partenaires.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention à passer avec la COBAN et la commune de MIOS,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents.

Délibération n°2019/65

Objet : Rapport annuel d'activité 2018 du Multi-accueil « L'île aux enfants » par l'association Brin

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le conseil municipal,

- **Prend acte** du contenu du rapport annuel du délégataire du Multi-accueil « L'île aux Enfants » pour l'année 2018.

Délibération n°2019/66

Objet : Modification des statuts de la COBAN.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à la majorité par 22 voix pour et 6 abstentions (M. Serge LACOMBE, Mmes Michèle BELLARD, Danielle CHARTIER, Monique CHIEZE, M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à Mme Danielle CHARTIER, M. Eric DAILLEUX ayant donné pouvoir à M. Serge LACOMBE) :

- **Adopte** la nouvelle écriture des statuts de la COBAN avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- **Valide** l'écriture statutaire ci annexée.

Délibération n°2019/67

Objet : Acquisition d'une parcelle située rue de Bneau (Espaces Naturels Sensibles).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur Cédric PAIN, Maire de MIOS, pour signer l'acte notarié à intervenir aux conditions d'achat de prix tels que déterminés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.